



MONT-SAINT-GUIBERT

Séance du 16 décembre 2020

Etaient présents :

Julien Breuer Bourgmestre, Président ;
Marie-Céline Chenoy, Sophie Dehaut, Patrick Bouché, Viviane Mortier, Echevins ;
Albert Fabry, Christel Paesmans, Nicolas Esgain, Christiane Paulus, Stéphane Lagneau, Marcel Ghigny,
Marie Paris, Jonathan Dolphens, Jean-François Jacques, Virginie Maillet, Nathalie Sannikoff, Eric
Meirlaen, Florence Godon, Bruno Ferrier, Conseillers communaux.
Françoise Duchâteau, Présidente du CPAS (voix consultative);
Nathalie Gathot, Directrice générale f.f.

Daniel Chenoy, Monique Brasseur, Bernard Ghékière, Dominique Loosen, Christiane Marchal, Sandrine Decelle, Pierre
Ollieuz, Renée Dekuijper, Conseillers de l'action sociale.
Frédéric Laermans, Directeur général du CPAS

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30.

SEANCE PUBLIQUE

OBJET N°1 : Rapport de synergie commune-CPAS - Approbation.

REUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Vu le CDLD et en particulier l'article L1122-11;

Vu article 26bis, §5, alinéa 2 de la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976;

Attendu les dernières modifications du CDLD qui instaure l'obligation de Codir commun ainsi sur des matières spécifiques ;

Attendu que le rapport doit être rédigé par les deux Directeurs Généraux et approuvé en Codir commun ;

Attendu que cette réunion du CODIR s'est tenue en date 26 novembre 2020 ;

Attendu que le Conseil commun peut modifier ou ajouter des éléments à ce rapport de synergies ;

Après lecture du rapport par le Directeur général du CPAS, Monsieur Frédéric Laermans ;

Le Conseil commun Commune CPAS **approuve** le rapport 2020 des synergies entre les deux administrations.

OBJET N°2 : Présentation du service insertion socio-professionnelle - Synergies créées entre la commune et le CPAS - Information.

Dans le cadre des synergies entre l'administration communale et le CPAS, un rapport relatif au service d'insertion socio-professionnelle est présenté en séance ;

Il en donné lecture en séance ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil commun Commune - CPAS **PREND CONNAISSANCE** de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 18h50.

La Directrice générale f.f.

Le Bourgmestre

Nathalie Gathot

Julien Breuer